

Le Sénat adopte le projet de loi "pour une école de la confiance"

9-11 minutes

Le projet de loi pour "une école de la confiance" a été adopté au Sénat le 21 mai 2019 par 213 voix pour et 95 contre, le groupe LREM s'étant abstenu. Les groupes LR et Union centriste ont voté pour, les socialistes et communistes contre. Le projet de loi prévoit notamment l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire, la création du Conseil de l'évaluation de l'école et des EPEL, l'élargissement des champs d'expérimentation et le remplacement des Espé par les Inspé. En revanche, le Sénat a retiré du texte les EPLESF. Une CMP sera convoquée dans les semaines à venir.



Le 21 mai 2019, les sénatrices et sénateurs ont adopté le projet de loi "Blanquer" © Sénat

Après l'Assemblée nationale ([lire sur AEF info](#)), c'est le Sénat qui a adopté le projet de loi "pour une école de la confiance" (cf. encadré). Mardi 21 mai 2019, lors du vote solennel sur ce projet de loi, 213 sénatrices et sénateurs ont approuvé ce texte (groupes LR, UC et Indépendants), le groupe LREM ainsi qu' "une large part" du groupe RDSE se sont abstenus et 95 ont voté contre (Socialistes et républicains et CRCE).

Jean-Michel Blanquer a jugé le projet de loi "profondément social" dont "l'article le plus important est celui sur l'instruction à 3 ans". Et le ministre l'Éducation nationale et de la Jeunesse de souligner que "la suite du processus législatif enrichira encore ce texte et va permettre de revenir sur des points votés par cette assemblée sur lesquels je ne suis pas en accord".

Dans les prochaines semaines, à une date encore inconnue, une

commission mixte paritaire (CMP) sera convoquée. En effet, le gouvernement ayant engagé une procédure accélérée sur ce texte, chaque chambre ne procède qu'à une seule lecture. La CMP, composée de 7 députés et de 7 sénateurs, dont les rapporteur(e)s du projet de loi des deux chambres, a pour objectif d'aboutir à un texte commun, qui sera soumis au vote des deux assemblées pour une adoption finale.

Voici les explications de vote des principaux groupes du Sénat :

LR. "Ce texte comporte deux mesures essentielles : l'instruction à 3 ans et l'obligation de formation de 16 à 18 ans, selon Jacques Grosperin (Doubs). D'autres relevaient plus de la communication politique comme la transformation des Espé en Inspé et l'exemplarité des enseignants". Le sénateur souligne que le Sénat "s'est employé à retrouver l'apaisement et à combler les lacunes du texte (sur la mise en œuvre de la compensation pour les communes pour la scolarisation à 3 ans, sur l'école inclusive) et a apporté des garde-fous, sur le conseil d'évaluation notamment".

Jacques Grosperin se félicite que, "sur le plan des symboles, soit réaffirmés l'autorité des enseignants et des directeurs et le respect qui leur est dû, ainsi que symboles républicains dans les classes et l'importance du principe de laïcité". Il approuve aussi le fait que le Sénat ait "entendu les élus locaux et les parents en supprimant les EPLESF."

LREM (apparentés). Antoine Karam (Guyane) approuve les dispositions sur "l'instruction à 3 ans, l'obligation de formation 16 à 18 ans, le renforcement de l'école inclusive ou le prérecrutement". Il critique en revanche "les choix du Sénat de compenser les communes qui financent déjà les écoles privées et les dérogations pérennisant les jardins d'enfants". Il justifie le choix de l'abstention de son groupe par "l'interdiction du voile pour les sorties scolaires qui mettra enseignants et directeurs d'école dans des positions inextricables" et par la "suspension des allocations familiales pour les élèves absentéistes, dont une étude avait montré son caractère injuste et inefficace". "Si le Sénat a largement adopté les dispositions du projet car elles vont dans le bon sens, ce texte entreprend des mesures qui contreviennent à son ambition sociale, et nous nous abstiendrons avec l'espoir de trouver la voix du compromis en CMP".

CRCE. "Le seul motif de satisfaction est le retrait des EPSF. Voter la suspension des allocations est une mesure injuste et contre-productive. Il est honteux que de tels errements idéologiques aient eu leur place dans notre assemblée", estime Céline Brulin (Seine-Maritime), dont le groupe, qui a voté contre le texte, désapprouve également "l'annualisation du temps de service et la formation

continue en dehors des périodes de service". "Ce texte risque d'aggraver les inégalités" à cause notamment, selon elle, des EPLEI et du remplacement du Cnesco par le CEE. En outre, "l'article 1 demeure dangereux pour l'exercice de la citoyenneté des professeurs".

Socialistes et républicains. "Nous nous réjouissons de la suppression des EPLESF et que la compensation du financement soit ouvert à toutes les communes. En revanche, nous avons des inquiétudes sur l'article 8 sur l'expérimentation, le 6 ter qui confie une autorité hiérarchique aux directeurs et le statut incertain des AED", explique Marie-Pierre Monier (Drôme). "Cette loi aggrave la situation des enseignants avec l'obligation de formation en dehors du temps de service et l'article 1", ajoute la sénatrice, qui "espère que la CMP supprimera ces mesures rétrogrades" que sont la suspension des allocations et l'interdiction aux mères voilées d'accompagner les sorties scolaires. Ce texte est, selon elle, le résultat de "deux droites qui se rejoignent autour d'une vision plus libérale de l'éducation nationale".

RDSE. "Nous sommes inquiets sur l'égal accès à l'instruction à 3 ans des enfants sur tout le territoire", indique Françoise Laborde (Haute-Garonne), qui, en revanche, salue "l'adoption de la formation continuée et continue pour tous les professeurs, le prérecrutement, la formation continue des AESH et les dispositions bienvenues sur les établissements hors contrat". La sénatrice indique que le groupe sera "vigilant sur le fait que les EPLESF ne reviennent pas dans le texte". Elle précise qu'une "large part de son groupe s'abstient", en raison notamment de désaccords sur l'interdiction d'accompagnement des mères voilées.

UC. "Nous sommes satisfaits de l'instauration par le Sénat de l'éducation au développement durable, de l'autonomie des infirmiers scolaires et des avancées pour une meilleure implication des élus locaux", explique Laurent Lafon (Val-de-Marne). Le sénateur estime que le Sénat est "sorti par le haut de la situation sur les EPLESF et espère que l'école du socle fera l'objet d'un travail approfondi". Le groupe UC, qui a voté pour le texte, "restera attentif à sa mise en œuvre".

Indépendants. "Ce texte a permis d'aborder de nombreux sujets (transmission des valeurs de la République, inégalités sociales et territoriales, mixité, laïcité, inclusion, harcèlement...) et nous ne pouvons que l'approuver", indique Claude Malhuret (Allier), qui félicite les dispositions sur "l'instruction à 3 ans et l'obligation de formation de 16 à 18 ans qui sera un réel levier d'action contre le décrochage et le chômage." Ce projet de loi n'est pas la panacée à tous les maux qui touchent dès l'aurore notre société mais il va

dans le bon sens", conclut le sénateur.

Les principales dispositions du projet de loi

Vendredi 17 mai 2019, le Sénat a achevé l'examen des articles du projet de loi "pour une école de la confiance" après avoir adopté 60 amendements sur les 508 déposés. Voici les principales dispositions du texte :

- L'engagement de la communauté éducative (article 1er) ([lire sur AEF info](#))
- L'obligation d'instruction à trois ans (articles 2 à 4) ([lire sur AEF info](#))
- L'obligation de formation pour les 16-18 ans (article 3 bis) ([lire sur AEF info](#))
- Le renforcement du contrôle de l'instruction en famille (article 5) ([lire sur AEF info](#))
- École inclusive : "pôles inclusifs d'accompagnement localisés", recrutement des AESH ([lire sur AEF info](#))
- Création des établissements publics locaux d'enseignement international (article 6) ([lire sur AEF info](#))
- La réforme du cadre de l'expérimentation dans les établissements scolaires (article 8), avec la possibilité d'annualiser le temps de travail ([lire sur AEF info](#))
- La création du Conseil d'évaluation de l'école (article 9) ([lire sur AEF info](#))
- La réforme de la formation initiale et continue des enseignants (articles 10, 11, 12 et 14) ([lire sur AEF info](#))
- Diverses dispositions relatives aux personnels (articles 13, 15 et articles additionnels) ([lire sur AEF info](#))
- Un nouveau cadre d'exercice des compétences des recteurs et la création d'un rectorat de plein exercice à Mayotte ([lire sur AEF info](#))

En outre, le Sénat a supprimé la création des "établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux" (article 6 quater) ([lire sur AEF info](#)).

Les sénateurs ont également adopté des amendements relatifs au retrait d'allocations familiales aux parents d'élèves absentéistes, à l'interdiction du port de signes religieux ostentatoires pour les accompagnateurs des sorties scolaires ou encore à la présence dans chaque classe des drapeaux français et européens, de paroles de l'hymne national et de la devise ([lire sur AEF info](#)). L'autorité hiérarchique du directeur d'école a par ailleurs été instaurée ([lire sur AEF info](#)).